

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_157-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-157 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller déléqué, Bernard GUILHEM, Conseiller déléqué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE. Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

# ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPE

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 2/3

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le FRE (CAO)

ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_157-DE

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu la délibération n°2017-01-042 en date du 31 janvier 2017 portant création de la commission d'appel d'offres.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2018 actant les statuts de La Cali,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2020-07-047 en date du 10 juillet 2020 portant sur l'élection du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L.1414-1 à L.1414-4.

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) d'un établissement public de coopération intercommunale est composée par

- le Président de cet établissement ou son représentant,
- · cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein,

Considérant qu'il est précisé toutefois que si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un Président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante,

Considérant que le rôle de la commission d'appel d'offres est de choisir le titulaire d'un marché public dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens,

Considérant que la commission peut également avoir à donner un avis sur tout projet d'avenant à un marché public soumis à la commission d'appels d'offres entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %,

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

Considérant que les membres de la CAO sont élus à la représentation profité de la plus fort reste et qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le public 033-200070092-20200717-2020\_07-157-DE et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être

et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

Considérant, qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant que le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents,

Considérant que si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée ; elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Considérant que le comptable de la commune et un représentant de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) peuvent également siéger à la commission avec voix consultative,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent comme suit :

Titulaires	Suppléants
Hervé Alloy	Denis Sirdey
Bernard Guilhem	Michel Massias
Laurent Kermabon	Stéphanie Dupuy
Jean-Luc Darquest	Sébastien Laborde
Mireille Conte-Jaubert	Laurent De Launay

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020 SLOW

Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_157-DE



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200723-2020\_07\_158-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-158 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 — Recu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACAMIGNE DE FORMATION OBLIGATOIRES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ LD: 033-200070092-20200723-2020\_07\_158-DE

TRAVAIL : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics.

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°13.06.121 en date du 20 juin 2013 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_159-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-159 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU. Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY. Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller déléqué, Bernard GUILHEM, Conseiller déléqué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET. Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN. Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Recu en préfecture le 23/07/2020

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_159-DE

# GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHA LIVRAISTIN FOURNITURES D'ENTRETIEN : DÉSIGNATION DES CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°15.04.072 en date du 13 avril 2015 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de fournitures d'entretien,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat et livraison de fournitures d'entretien.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 23 juillet 2020 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'obiet d'un recours pour excès de pouvoir devant Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Éta

Le Président. Philippe BUIS Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

Albournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_160-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-160 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX. Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHA Affiché le PRESTATIONS ET DE CONTRÔLES LOS 033-2000/70092-20200717-2020 L

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 — 2/2
Reçu en préfecture le 23/07/2020

HA Affiché le PRESTATIONS DE

DISPOSITIFS ET DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°15.04.070 en date du 13 avril 2015 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un delai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_161-DE

# SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

2020-07-161 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD. Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHA

Affiché le PRESTATIONS SERVICES EN TÉLÉCOMMUNICATION : DÉSIGNATION DEID: 033-2000070092-20200717-2020\_07\_161-DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics.

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lvon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du10 juillet 2020,

Vu la délibération n°16.03.037 en date du 22 mars 2016 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat de prestations de services en télécommunication,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Philippe BUSSON

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de services en télécommunication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 23 juillet 2020 Fait à Libourne Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le \Tribunal administratif de Bordeaux dans un dé li de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État Le Président,



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200723-2020\_07\_162-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-162 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE. Fabienne KRIER. Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le LA LIVRAIS

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHA CONSOMMABLES INFORMATIQUES : DÉSIGNATION DE ID : 033-200070092-20200723-2020\_07\_162-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°16.02.025 en date du 11 février 2016 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de consommables informatiques,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat et la livraison de consommables informatiques.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

Libournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_163-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-163 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX. Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU. Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

R LES Affliché

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le UX D'ENTRE LEN ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_163-DE

# GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LES D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉPARATION DE VOIRIE

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°16.02.024 en date du 11 février 2016 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur les travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de voirie,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de voirie.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

et de la publication, le Fait à Libourne

23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devent le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_164-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-164 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'IMPH DE COMMUNICATION : DÉSIGNATION DES REPRÉS LID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_164-DE

Affiché le DE SUPPUR

COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics.

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°16.04.070 en date du 7 avril 2016 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'impression de supports de communication,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'impression de supports de communication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 23 juillet 2020 Le Président inform que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Liboumais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_165-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-165 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU. Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'A REPRÉSENT DÉSIGNATION **DES** GÉNÉRALE

Affiché le A ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_165-DE

COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lvon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°16.09.141 en date du 27 septembre 2016 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'assistance juridique générale,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'assistance juridique générale.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 23 juillet 2020 Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de le Tribunal administratif de pouvoir devant Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Éta Le Président, Philippe BULSBOR



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_166-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-166 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE. Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Recu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHARIGNE PRESTATIONS

SERVICES DE CONTRÔLES ET DE VÉRIFICATIONS ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_166-DE

# MATIÈRE DE SÉCURITÉ : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°14.11.192 en date du 28 novembre 2014 relative à l'adhésion de La Cali au groupement de commandes portant sur l'achat de prestations de services de contrôles et de vérifications réglementaires en matière de sécurité créé par le SMICVAL du Libournais,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de services de contrôles et de vérifications réglementaires.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet vun recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter sa réception par le de sa publication et de représentant de l'État

Le Président.

Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

Libournals



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_167-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-167 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN. Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

COMMANDES PORTANT GROUPEMENT DE SUR ORDINATEURS FIXES AVEC ÉCRAN ET DE MICRO-ORDI

Recu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le AT ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_167-DE

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 \_\_

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement dénéral des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°17.05.164 en date du 16 mai 2017 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écran et de micro-ordinateurs portables.

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écran et de micro-ordinateurs portables.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devait le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe Buisson Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

Libournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_168-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-168 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD. Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD. Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Reçu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ÉLABI

Affiché le ON D'UN SCHEIN DIRECTEUR IMMOBILIER : DÉSIGNATION DES REPRÉSID 033-200070092-20200717-2020\_07\_168-DE

COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics.

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du10 juillet 2020,

Vu la délibération n°18.11.242 en date du 12 novembre 2018 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'élaboration d'un schéma directeur immobilier,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 23 juillet 2020 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le ribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de se réception par le représentant de l'État

Le Président. Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

Libournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_169-DE

# SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

2020-07-169 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Recu en préfecture le 23/07/2020 GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LE

Affiché le UVELLEMENT ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_169-DE

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

**STOCKAGE** DF L'ARCHITECTURE DE DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DES DU CONSEIL VIRTUALISATION COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON. Vice-président en charge des marchés publics.

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°19.02.022 en date du 7 février 2019 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur le renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation.

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

23 juillet 2020 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Éta

Le Président Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

**bibournais** 



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_170-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-170 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX. Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 — 2 Reçu en préfecture le 23/07/2020

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET RISQUES AI

DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

\_\_\_\_\_

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali.

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°19.07.165 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur la souscription d'une assurance responsabilité civile et risques annexes,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020, Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à la souscription d'une assurance responsabilité civile et risques annexes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du

Libournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_171-DE

# **SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

2020-07-171 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué. Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX. Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le LA LIVRAISTI

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHA ID: 033-200070092-20200717-2020\_07\_171-DE **PAPIER** FT DE BUREAU. DE **FOURNITURES** 

CORRESPONDANCE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution des groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 déterminant la composition du Conseil communautaire de La Cali,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°19.09.205 en date du 23 septembre 2019 relative à la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de fournitures de bureaux, de papier et d'enveloppes,

Vu la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment l'article abordant la composition et le rôle du comité de suivi du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient, pour la prochaine mandature et suite à l'installation d'un nouveau Conseil communautaire, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée délibérante afin de siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Alain Jambon (titulaire) et Monsieur Joachim Boisard (suppléant) pour siéger au sein du comité de suivi du groupement de commandes relatif à l'achat et la livraison de fournitures de bureaux, de papier et d'enveloppes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 23 juillet 2020 Fait à Libourne Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de Tribunal administratif de pouvoir devant le Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État Le Président Philippe BUISSON